



Demande d'obtention d'une Carte d'Identité pour les personnes majeures

PERTE OU VOL

ⓘ Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Carte d'identité des personnes majeures est valable 15 ans

(Toute carte d'identité non retirée dans un délai de 3 mois à compter de sa réception en mairie ne pourra être remise au demandeur. Elle sera annulée, retournée en préfecture pour destruction et l'administré devra refaire toute la procédure y compris le paiement éventuel des timbres fiscaux, la fourniture des photos et des justificatifs.)

Le demandeur doit déposer en personne son dossier

L'original et la photocopie des justificatifs doivent être présentés

	La carte perdue ou volée était périmée depuis plus de 2 ans	
La carte perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans	Vous possédez un passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis moins de 5 ans), ou un passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Vous ne possédez pas de passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis moins de 5 ans), ou de passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)	<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)	<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol
<input type="checkbox"/> 25 € en timbres fiscaux (bureau de tabac ou Trésor Public)	<input type="checkbox"/> 25 € en Timbres fiscaux (bureau de tabac ou Trésor Public)	<input type="checkbox"/> 25 € en Timbres fiscaux (bureau de tabac ou Trésor Public)
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes
<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an *	<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an *	<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an *
<input type="checkbox"/> Pour les femmes mariées souhaitant utiliser leur nom d'épouse : livret de famille ou acte de mariage récent	<input type="checkbox"/> Pour les femmes mariées souhaitant utiliser leur nom d'épouse : livret de famille ou acte de mariage récent	<input type="checkbox"/> Pour les femmes mariées souhaitant utiliser leur nom d'épouse : livret de famille ou acte de mariage récent
<input type="checkbox"/> Pour les femmes divorcées souhaitant conserver l'usage du nom de leur ex mari : jugement de divorce	<input type="checkbox"/> Pour les femmes divorcées souhaitant conserver l'usage du nom de leur ex mari : jugement de divorce	<input type="checkbox"/> Pour les femmes divorcées souhaitant conserver l'usage du nom de leur ex mari : jugement de divorce
	<input type="checkbox"/> Votre passport	<input type="checkbox"/> Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
		<input type="checkbox"/> Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.)

* **Si vous possédez un justificatif de domicile à votre nom :**

Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il peut s'agir d'un des documents suivants :

- facture d'eau, d'électricité (même échéancier avec mois en cours), de gaz, de téléphone fixe ou mobile, ou d'abonnement internet
- avis d'imposition ou certificat de non imposition,
- quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,
- titre de propriété ou quittance de loyer.

* **Si vous habitez chez un particulier (parents, ami) :**

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité de la personne qui vous héberge
- Attestation signée certifiant que vous habitez chez elle
- justificatif de domicile à son nom



Demande d'obtention d'une Carte d'Identité pour les personnes mineures

PERTE OU VOL

❗ La Carte d'identité des personnes mineures est valable 10 ans.

La présence du mineur est exigée lors du dépôt de la demande

Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale

L'original et la photocopie des justificatifs doivent être présentés

(Toute carte d'identité non retirée dans un délai de 3 mois à compter de sa réception en mairie ne pourra être remise au demandeur. Elle sera annulée, retournée en préfecture pour destruction et l'administré devra refaire toute la procédure y compris le paiement éventuel des timbres fiscaux, la fourniture des photos et des justificatifs).

La carte perdue ou volée était périmée depuis plus de 2 ans

	Le mineur possède un passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis - de 5 ans), ou un passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis - de 2 ans)	Le mineur ne possède pas un passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis - de 5 ans), ou un passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis - de 2 ans)
La carte perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans	Le mineur possède un passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis - de 5 ans), ou un passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis - de 2 ans)	Le mineur ne possède pas un passeport biométrique ou électronique (valide ou périmé depuis - de 5 ans), ou un passeport non sécurisé (valide ou périmé depuis - de 2 ans)
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)	<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)	<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (à imprimer après l'avoir rempli en ligne)
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (à remplir sur place) ou déclaration de vol
<input type="checkbox"/> 25 € en timbres fiscaux (Bureau de tabac ou Trésor Public)	<input type="checkbox"/> 25 € en timbres fiscaux (Bureau de tabac ou Trésor Public)	<input type="checkbox"/> 25 € en timbres fiscaux (Bureau de tabac ou Trésor Public)
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques, récentes et conformes aux normes
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui fait la demande	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui fait la demande	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui fait la demande
<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an du parent	<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an du parent	<input type="checkbox"/> Justificatif du domicile de moins d'un an du parent
<input type="checkbox"/> Si garde alternée : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an * du second parent.	<input type="checkbox"/> Si garde alternée : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an * du second parent.	<input type="checkbox"/> Si garde alternée : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an * du second parent.
	<input type="checkbox"/> Passeport du mineur	<input type="checkbox"/> Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
Preuve de l'exercice de l'autorité parentale :	Preuve de l'exercice de l'autorité parentale :	<input type="checkbox"/> Jugement en cas de décision de justice (divorce, séparation, délégation d'autorité)
<input type="checkbox"/> Livret de famille ou à défaut Acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale)	<input type="checkbox"/> Livret de famille ou à défaut Acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale)	<input type="checkbox"/> Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.)
<input type="checkbox"/> Jugement en cas de décision de justice (divorce, séparation, délégation d'autorité)	<input type="checkbox"/> Jugement en cas de décision de justice (divorce, séparation, délégation d'autorité)	
<input type="checkbox"/> En cas de demande d'inscription d'un nom d'usage : un courrier du second parent avec la copie de sa pièce d'identité autorisant l'inscription d'un nom d'usage devra être produit		

* **Voir au dos la liste des justificatifs de domicile recevables**